Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 029-212901367-20260430-AFR2026001-DE

ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE LOCUNOLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DE L'AFR DE LOCUNOLÉ
Réf : 2026.001

Le 30 avril 2026 à onze heures,
Le Comité Syndical de l'AFR LOCUNOLE, dûment convoqué le 15 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jean-Michel DANIEL.

Présents :
Jean-Michel DANIEL, Eric SALAUN, Ronan DANIEL, Christophe EVEN, Jean-Yves LE COZ, Christian LE LIBOUX, Philippe CHRISTIEN, Michel PENSEC, Guy KERHERVE.

Absents et excusés : Charles PAITIER, Joël PENSEC.

OBJET : INDEMNITÉ ALLOUÉE AU PRÉSIDENT

Il convient de déterminer le montant de l'indemnité allouée au Président.

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Monsieur le Président ne prenant pas part au vote,

Fixe le montant de l'indemnité allouée au Président à 200 € par an.

Pour copie conforme.
Le Président,
Jean-Michel DANIEL



Certifié exécutoire :
Reçu en Préfecture :
Publié ou notifié :